

Pouzauges, le 8 décembre 2022

La première réunion des NAO s'est déroulée le lundi 5 décembre avec pour ordre du jour :

- Validation du calendrier
- Présentation du contexte
- Remise des documents préparatoires

Pour rappel, les Négociations Annuelles Obligatoires portent sur :

- les salaires
- le partage de la valeur ajoutée
- le temps de travail
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce dernier point fait l'objet d'un accord spécifique et ne sera donc pas abordé lors de cette négociation.

➤ Calendrier de négociation :

La direction et les organisations syndicales se sont mises d'accord sur le calendrier suivant :

- **Jeudi 5 janvier à 9H00 : remise des plateformes revendicatives et propositions direction**
- **Lundi 16 janvier à 14H00 : poursuite des négociations**
- **Mardi 24 janvier à 9H00 : poursuite des négociations**

Le délai d'un mois avant la prochaine réunion va permettre à la CGT de construire sa plateforme pour présenter vos revendications.

➤ Contexte d'ouverture des NAO :

Comme chaque année, la direction s'est mise en mode « Caliméro » pour présenter le contexte économique dans lequel vont s'ouvrir les NAO :

- la hausse des énergies, des coûts des matières 1ères et emballages...

Dans ce contexte, la direction nous a présenté ses priorités :

- poursuivre les gains de part de marché
- consolider l'entreprise dans tous les domaines
- atteindre les objectifs concernant la Responsabilité Sociétale

des Entreprises

- déployer la politique RH

La situation des travailleurs de l'entreprise ne fait pas partie des priorités de la direction.

La CGT a répété à la direction qu'elle n'est pas la seule à subir le contexte économique. Le pouvoir d'achat de tous les travailleurs de l'UES Vendée ne cesse de baisser depuis plusieurs années et s'est fortement dégradé en 2022.





En préambule de la réunion du 5 décembre, la direction a souhaité rencontrer individuellement chaque organisation syndicale de l'entreprise. Pour la CGT, cette rencontre a eu lieu le 1^{er} décembre.

Lors de cette entrevue, la direction a fait part de son manque de visibilité sur le coût des énergies et des aides potentielles de l'état.

La CGT a partagé ce manque de visibilité qui vaut également pour les travailleurs de l'entreprise. Et c'est pour cela que nous avons demandé à démarrer les négociations en janvier. Elle a également précisé qu'avant de démarrer les discussions pour 2023, il faudrait, au préalable, terminer la négo 2022 afin que la direction puisse respecter ses engagements, pris en janvier, sur la préservation du pouvoir d'achat des salariés.

Lors de cette rencontre, la CGT a alerté la direction sur les difficultés financières que rencontraient de nombreux salariés et que certains d'entre eux ne mangeaient qu'un repas par jour ! Ce sont des situations dramatiques qui n'existaient pas chez Fleury Michon et qui, aujourd'hui, sont malheureusement monnaie courante dans l'entreprise.

La Direction en réponse, a demandé si ces salariés prenaient contact avec le service social de l'entreprise en s'appuyant sur le fait que les salariés ne sollicitaient pas assez les aides sociales ...

Quel mépris envers ces salariés ! Ne devons-nous pas vivre décevement de notre salaire ???

La CGT a aussi rappelé que les conditions et organisations de travail seront des sujets indissociables des négociations.



La prochaine réunion étant programmée le 5 janvier, c'est dès maintenant que nous devons construire le rapport de force indispensable pour peser sur ces négociations.



Syndiquez-vous :
cgtfleurymichon.reference-syndicale.fr



